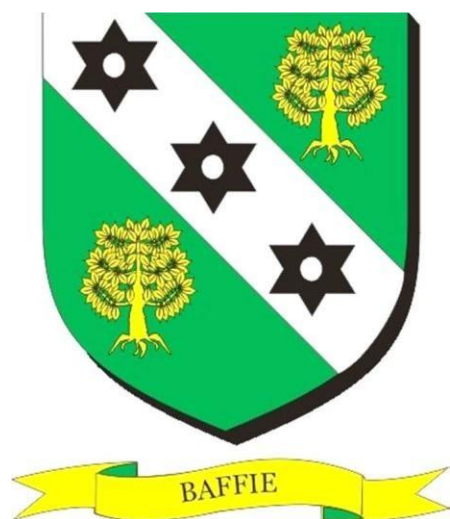


BULLETIN D'INFORMATIONS

2021



Le Mot du Maire :

Bonjour à tous,

Durant l'année 2021, nous avons réalisé des travaux importants à Baffie.

La commune a dépensé beaucoup d'argent principalement pour les captages et pour le cimetière.

En 2022, nous serons obligés de donner priorité aux travaux essentiels.

Nous essayerons, cependant, de faire de notre belle commune un lieu attractif pour les touristes et un lieu où il fait bon vivre pour nos administrés.

La situation sanitaire n'étant pas très bonne, je vous demande à tous de prendre soin de vous et vous souhaite une très bonne année 2022.

Le petit patrimoine de Baffie

En 2021, la communauté des communes d'Ambert Livradois Forez a souhaité actualiser et compléter l'inventaire du petit patrimoine. Le but est de le protéger, de le restaurer si nécessaire et d'améliorer ainsi le cadre de vie des habitants. Cet inventaire est également l'occasion d'attirer l'attention de tous sur la préservation des chemins à caractère patrimonial. Vous pouvez le consulter à la mairie.

Journée citoyenne du 11 septembre

Il faisait beau, nous étions contents d'être nombreux. Il s'agissait de débroussailler le sentier entre Meneyrolles et le Temple ainsi que le sentier qui part du Bourg. Un gros travail a également été réalisé autour du pont du Pêcher. Ce pont s'est révélé en très mauvais état. Il va falloir le rénover au plus vite.

Pour les amoureux de la pêche : « Petit poisson deviendra grand »

La municipalité a procédé le 27 avril au repeuplement (alevinage) des ruisseaux de la commune. La fédération de pêche nous fournit gratuitement des alevins de truite que nous allons chercher dans une pisciculture à Besse-et-Saint-Anastaise dans le Sancy. Après deux heures de voiture et une acclimatation à la température et à la qualité de l'eau du ruisseau, les mille deux cents alevins retournent enfin dans leur milieu naturel. On leur souhaite Bonne Chance car il faut savoir que sur les mille deux cents alevins, seulement 10 à 20% arriveront à l'âge adulte.



La chapelle du Temple

L'association « Les amis de la chapelle du Temple » existe depuis le 20 novembre 2020. Grâce aux efforts de chacun la petite chapelle du hameau a repris vie. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette renaissance.



En 2022, le fonctionnement de l'association n'a pas changé. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent faire de nouveaux dons afin de poursuivre et terminer les travaux. Ces dons sont défiscalisés.

L'adhésion à l'association est de 5 €.

Les chèques sont à envoyer à la mairie de Baffie.

TRAVAUX REALISES

Les captages :

La remise en état des captages de Fargettes et Chemintrand est terminée. Il faut maintenant procéder à l'inspection de chaque drain à l'aide de vidéos.

Le cimetière : Les travaux sont également terminés. Le mur extérieur sera repeint dès que possible.

AVIS AUX HABITANTS

- Relevé des compteurs d'eau : **RAPPEL IMPORTANT, IMPÉRATIF ET OBLIGATOIRE** : Seul le fontainier est habilité pour faire le relevé des compteurs d'eau un fois par an, en même temps, il procède à la vérification et au bon fonctionnement du compteur qui doit être accessible. De même, les propriétaires des résidences secondaires doivent penser à faire relever leur compteur d'eau avant de fermer les maisons pour l'hiver.
- Signaler les défauts : lorsque vous constatez des anomalies sur la commune, signalez-les en mairie directement (éclairage public défectueux, chemins dégradés, fuites d'eau...).
- Entretien des haies et des abords des ruisseaux : Tous les propriétaires ayant des haies des arbres le long des voies communales et sous les lignes téléphoniques ont pour l'obligation de les élaguer à hauteur de 2m. Tous les propriétaires de terrains longeant les ruisseaux ont pour obligation de nettoyer et entretenir les abords (art. L215-14CE).
- Rappel : Les propriétaires de chiens sont priés de ne pas les laisser divaguer.

REGLEMENT URBANISME

Autorisation d'urbanisme

Vérfié le 24 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- [Certificat d'urbanisme](#)
- [Déclaration préalable de travaux \(DP\)](#)
- [Permis de construire](#)
- [Permis d'aménager](#)
- [Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager](#)
- [Permis de démolir](#)
- [Transfert d'un permis de construire ou d'aménager](#)
- [Contestation d'une autorisation d'urbanisme](#)
- [Taxe d'aménagement \(TA\)](#)
- [Assainissement des eaux usées domestiques](#)

Déclaration préalable de travaux (DP)

Vérfié le 07 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

[Agrandissement : surélévation, véranda, pièce supplémentaire, ...](#)

[Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : portes, fenêtres, toiture...](#)

[Transformation d'un garage en pièce d'habitation](#)

[Ravalement de façade](#)

[Construction nouvelle \(abri de jardin, garage...\)](#)

[Serres](#)

[Piscine](#)

[Installation d'une caravane dans votre jardin](#)

[Clôture et mur](#)

[Changement de destination d'une construction](#)

***Toutes ces informations vous les trouvez sur le site de la commune dans les onglets :**

*Services et démarches administratives

*Droits et démarches-services public.fr

Très important

Une enquête sur le projet de réglementation des boisements aura lieu du mardi 1^{er} février 2022 au mercredi 2 mars à 12h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Marsac en Livradois.

Il sera consultable du :

Mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 8h à 11h

TRAVAUX POUR 2022

Voirie sur le chemin qui monte de Meneyrolles au siège de la Reine. Une partie sera réalisée cette année.

Eglise : réparation de la toiture.

Adressage : nous savons que vous l'attendez avec impatience. Nous espérons vous donner satisfaction fin 2022 début 2023.

RAPPEL

Les piles usagées peuvent être déposées dans un bac prévu à cet effet dans la cour de la mairie ou dans un récipient qui se trouve dans l'enceinte de la mairie.



INFORMATIONS DIVERSES

Traitement des déchets : Ceux qui souhaitent acquérir un composteur doivent s'adresser à la communauté de commune au 04 73 82 76 91

ou par Mail : dechets@ambertlivradoisforez.fr

AMBERT LIVRADOIS FOREZ peut vous conseiller sur la gestion des déchets en vous proposant de nombreuses solutions en abordant plusieurs thèmes tels que le compostage, le jardinage, le tri, le réemploi etc. N'hésitez pas à les contacter ou allez sur notre site.

Horaires des Déchetteries :

AMBERT : 04 73 82 37 17 tous les jours.

VIVEROLS : 04 73 95 34 58

Mardi 9h à 12h et 14h à 17h

Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h

Samedi 9h à 12h et 14h à 17h30

Petit Rappel :

Le dépôt sauvage d'ordures ménagères est passible d'une amende.

Lors de la location de la salle des fêtes (associations et particuliers),
MERCI de bien respecter les consignes de tri.

Politique déchets 2022-2026 :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez a engagé un vaste programme sur les déchets.

Si chacun adoptait ces gestes simples :

- Jeter ses bouteilles/bocaux en verre à la colonne à verre,
- Jeter ses emballages recyclables dans le bac jaune,
- Adopter un composteur dans son jardin pour les déchets fermentescibles,
- Aller en déchetterie pour les déchets qui le nécessitent,

Nous pourrions garantir une facture « stable », pour tous, dans les années à venir, avec un service de proximité quasi équivalent à celui d'aujourd'hui.

Par décision de la communauté des communes, nous aurons deux bacs jaunes pour un bac vert. Ces bacs seront disposés sur des socles en béton.

Les emplacements de ces socles ne sont pas encore décidés.



SPANC : informations en mairie pour les dates des vidanges des fosses septiques.

Pour la mise en conformité des fosses septiques :

SPANC contact Aurélie Ribes

aurelie.ribes@ambertlivradoisforez.fr / 04 73 82 76 95

Il existe des subventions pour le financement, renseignez-vous !

- Enedis travaille sur un projet d'enfouissement de la ligne électrique qui va de Grandrif à Églisolles en passant par Baffie, ces travaux devraient se réaliser en 2023.

Conseils donnés par la gendarmerie nationale
Prévention des cambriolages

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement **de vigilance et de bon sens**.

Toute anomalie de comportement ou démarchage suspect doit attirer votre attention .

En cas de doute, composez le 17 pour signaler un comportement suspect.

Avant de laisser quelqu'un rentrer chez vous, assurez-vous de son identité.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien ...)
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.
- Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, TV ou radio ...
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ».

Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur internet.

Rendez-vous sur **www.interieur.gouv.fr**

Campagne de stérilisation des chats errants

Signaler tout **chat errant** en Mairie ou auprès de l'APA afin qu'il puisse bénéficier de la **campagne de stérilisation qui aura lieu du 01/02/2022 au 29/04/22**.

Pour tout renseignement, adressez-vous à ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX
Lieu dit Les Bas Charmets 63360 Gerzat tel 04 73 91 35 36

Email : secretariat.apanimaux63@orange.fr

SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE – SERVICE AIDE A DOMICILE

Ce service intervient sur 11 communes pour offrir un service de proximité aux personnes âgées, handicapées, en leur permettant de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

- aide pour le lever et le coucher, la toilette, l'habillage, l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas, les courses.
- Portage de repas chauds, 6 jours sur 7 sauf jours fériés.
- Présence et soutien moral.

Le service administratif aide dans la constitution des dossiers pour une prise en charge adaptée aux ressources.

Aides possibles : APA , régime retraite, mutuelle, assurance (sortie d'hospitalisation), aide sociale, réduction et crédit d'impôt (50%).

Paiement possible par CESU – CESU préfinancé

contact : **04.73.95.99.06** mail : sivom.viverols@orange.fr

Le SIVOM se trouve maintenant au rez-de-chaussée du bâtiment occupé autrefois par les gendarmes de Viverols.

Ce service permet la création d'emplois sur la région et recrute régulièrement

UN SERVICE POUR TOUS POUR BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

LES POMPIERS CHERCHENT DES VOLONTAIRES.

Recrutement :

« Si vous avez entre 16 et 55 ans, on a besoin de vous, rejoignez-nous à Viverols ou à Sauvessanges »

Monsieur Faye, nouvel arrivant au Vernet, a déjà répondu à l'appel

LA VIE DANS LA COMMUNE

Cérémonie du 11 Novembre

Cette année, Monsieur Nicolas Lafon, sous-préfet d'Ambert, et Madame Valérie Prunier, conseillère départementale d'Ambert nous ont fait l'honneur d'assister à la commémoration.

Après la messe célébrée par le prêtre d'Ambert, deux gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts. L'une par Monsieur le sous-préfet, l'autre par Monsieur Christian Guénolé, maire de Baffie.



REPAS DE NOËL

Nous avons proposé à nos aînés le choix entre un colis ou un excellent repas au Relais du Vermont au Col de Chemintrand. Seize repas ont été servis et seize colis ont été distribués à ceux qui ne pouvaient se rendre au restaurant.



Élection présidentielle et Élections législatives

L'élection présidentielle se tiendra :

le 10 avril pour le premier tour et le **24 avril** pour le second tour

Les élections législatives se dérouleront les **12 et 19 juin**.

Le 4 mars est la date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie et le **2 mars** en ligne pour les élections présidentielle.

ETAT-CIVIL

Ils nous ont quittés cette année :

M. Christian GRAIVE du village du Vernadet, le 24/03/2021

M. Jean LOPÉO du village de Meneyrolles, le 02/06/2021

Mme Marie Rose CHAMORET du village de Fargettes, le 19/06/2021

M. Michel MEJASSOL, père de Martine COLOMB du village de Charrier, le 20/07/2021

Mme Jeanne Beaufet du village de Meneyrolles, le 07/07/2021

Mme Marcelle CHASSAGNOL du village du Temple, le 27/08/2021

Mme Christiane DESSAIGNE originaire du village de l'Aiguillon, 22/12/2021

Nouveaux Arrivants :

Mme et M. BITEAU, Hélène et Jean-Yves, au Col de Cheminrand en résidence principale, fin décembre 2020

Mme et M. MESTRALLET, Sylvia et Éric, et leurs enfants Lisa et Lucas au village de Chaumoutargues en résidence principale, début 2021

Mme et M. MENOTTI, Jean Eudes et Marie, et leurs enfants Joseph et Judith, au Bourg en résidence secondaire, le 17/05/2021

Mme et M. FAYE, Juliette et Benjamin, et leur fille Anaëlle au village du Vernet en résidence principale, septembre 2021

Mme Marie DAFFIX et de ses filles Salomé et Alice RIOU au village du Temple en résidence principale, le 1/11/2021

NOS ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes les Myrtilles recherche des volontaires pour succéder aux membres du bureau qui vont demander leur démission début 2022.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à :

- Madame Evelyne VILLARD au 06 17 06 65 71
- Madame Michelle PLEIGNEUR au 06 60 35 81 64
- Monsieur Yvon BERTHEOL au 06 37 12 64 68

La société de Chasse

Nos associations espèrent pouvoir vous proposer des manifestations en 2022.

Rand'Auvergne :

La Rand'Auvergne passera sur notre commune le dimanche 26 juin 2022.

Le Rallye de la Fourme

Le président du Team Livradois Forez souhaite que le départ du Rallye, qui aura lieu le samedi 30 juillet 2022 , se fasse du bourg de Baffie et passe par le Vernet.

ADRESSES UTILES

Mairie : 0473959996, Monsieur le Maire, 0687522226

Le Fontainier : Frédéric Best 0667825449 et le SIAEP de Chaumont le Bourg (pour les villages du Clos, le Vernet, l'Aiguillon, Charrier, le Trive), 0473951296

Service d'aide à domicile : SIVOM de la vallée de l'Ance, 0473959906

Auberge : le Relais du Vermont au Col de Cheminrand, 0473953475

Balades à poneys : Les poneys de Baffie à la Borie, 0627997612

Le Safran du Chalard : Sophie Carton au Chalard, 0616265420

Entretiens Espaces verts : Serge Marconnet à la Borie, 0612862067

Construction Bois : Serge Bransiet au Chalard, 04 77 50 80 08

Plomberie : Edouard Galharret à Meneyrolles, 06 70 77 68 66

Assistante maternelle : Mme Faye au Vernet, 09 77 45 22 95

Nos correspondants presse : Patrick Pommier 04 73 95 98 79
ou 07 86 57 85 02 pour la Montagne et le Semeur hebdo

André LIABOEUF pour le Fil de l'Ance

Rappel important

L'adresse **baffie.fr** permet d'accéder au **site internet de la commune**.
Vous pouvez consulter ce site quand vous le voulez. Vous y trouverez des informations importantes et récentes qui vous intéresseront. Si vous avez besoin d'aide pour vous lancer dans cette découverte, demandez-nous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous envoyer des articles sur des sujets tels que : animations, histoire, questions d'intérêt général, projets que vous souhaiteriez organiser.

Faites-nous également part de vos commentaires.

Le Conseil Municipal



